



**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION GUADELOUPE**

30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE

97100, BASSE-TERRE

—————oOo—————

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

—————oOo—————



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION GUADELOUPE
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- La note « poursuite des efforts de rationalisation et de sécurisation des procédures » de l'annexe des comptes annuels précise que « la CMA Guadeloupe a poursuivi le renforcement de ses procédures de contrôle interne. Les actions engagées en matière de contrôle des pièces justificatives, de fiabilisation des écritures comptables, de traçabilité des opérations et de sécurisation des flux financiers ont contribué à améliorer la qualité du pilotage budgétaire et financier de l'établissement. Une attention particulière a également été portée au suivi et à la sécurisation des financements liés à l'activité de formation. Les procédures de contrôle des soldes des opérateurs de compétences (OPCO) ont été renforcées afin de fiabiliser le recouvrement des créances, de sécuriser les recettes attendues et de limiter les risques financiers liés aux écarts de facturation ou aux retards de paiement. »



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Au cours de nos précédentes missions, nous émettions des réserves sur les comptes annuels de la structure. Les efforts doivent être poursuivis pour conforter la fiabilité des comptes annuels au cours des prochains exercices ;

- Les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la Gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation ;
- L'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique. Au niveau du CFA, l'article L. 6231-4 du code du travail dispose que « *tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique* ». Ces règles, non mises en œuvre actuellement, sont précisées par l'arrêté du 21 juillet 2020, modifié par l'arrêté du 30 mars 2023, fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Foch - Im. Orlando - Lot 44
ZI Jarry - 97122 BAE-MAHAULT
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0690 267 384
Siret : 497 051 848 00041 - APE 6920 Z

Steeve MANLIUS



ANNEXE DU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

GUADELOUPE

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA GUADELOUPE**

BUDGETS RÉALISÉS CONSOLIDÉS 2025

Méthode C.A.C.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ 2025 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

LIBELLE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	BRUT (€)	AMORT/DÉPRÉCIAT* [à déduire] (€)	NET (€)	NET (€)
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche et développement			-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-	-
Droit au bail			-	-
Autres	127 950	126 305	1 645	4 271
Avances et acomptes			-	-
sous-total	127 950	126 305	1 645	4 271
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	-
Agencements et aménagements de terrains	2 643	2 643	-	-
Constructions	76 225	178 790	102 565	102 565
Constructions sur sol d'autrui	2 743 802	2 743 802	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	3 354 058	2 998 901	355 155	261 231
Autres	3 689 130	3 490 810	178 320	178 826
Immobilisations corporelles en cours	62 912		62 912	91 733
Avances et acomptes			-	-
sous-total	9 908 768	9 414 948	493 822	419 225
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	14 382		14 382	14 382
Prêts			-	-
Autres	7 116	1 090	6 056	6 056
sous-total	21 498	1 090	20 438	20 438
TOTAL I	10 058 216	9 542 311	615 905	443 934
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acomptes	90 440		90 440	18 516
Clients et comptes rattachés	690 713	321 561	569 152	630 437
Fournisseurs débiteurs			-	-
Personnels et comptes rattachés	6 290		6 290	3 083
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 204		127 204	121 750
État et autres Collectivités publiques	1 260 352		1 260 352	996 633
Autres créances	23 273		23 273	21 797
Charges constatées d'avance	5 064		5 064	50 324
Compte de liaison des établissements				1 144 438
Opérations de trésorerie Inter-services				371 750
TOTAL II	2 403 356	321 561	2 081 775	3 328 828
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	2 398		2 398	41
Comptes courants	848 307		848 307	369 488
TOTAL III	850 705	-	850 705	369 529
Régies d'avances et accrédités	450		450	450
TOTAL IV	450	-	450	450
TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV	13 312 737	9 863 872	3 448 835	4 140 741

Consolidé*: y Compris CMA Guadeloupe, CMA Formation

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ 2025 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

PASSIF IMMOBILISÉ	EXERCICE N avant affectation (€)	EXERCICE N-1 avant affectation (€)	EXERCICE N après affectation (€)	EXERCICE N-1 après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation	139 442		139 442	139 442
Dons et legs			-	-
Affectation			-	-
Financements de l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			-	-
Écart de réévaluation			-	-
Réserves			-	-
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser			-	-
Autres réserves (réserves facultatives)			-	-
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	- 4 252 042		- 4 252 042	- 4 553 829
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			111 448	301 787
Financements des tiers autres que l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	477 039		477 039	384 201
TOTAL I	- 3 635 561	-	- 3 524 115	- 3 728 369
PROVISIONS				
Provisions pour risques	15 000		15 000	75 000
Provisions pour charges	144 003		144 003	233 684
TOTAL II	159 003	-	159 003	308 684
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	-
Emprunts et dettes financières divers	300		300	300
Avances de l'État et autres Collectivités publiques			-	-
Comptes bancaires créditeurs	305 132		305 132	-
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 294 997		1 294 997	1 459 693
Dettes fiscales et sociales	1 988 351		1 988 351	2 119 416
Dont : Personnels et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 869 031		1 869 031	1 922 456
Dont : État et autres Collectivités publiques	117 320		117 320	196 990
Comptes de liaison des établissements				1 144 438
Opération de trésorerie inter-services				371 750
Dettes diverses	159 660		159 660	167 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	8 209		8 209	8 209
Autres Dettes	2 044 011		2 044 011	1 894 109
Produits constatés d'avance	1 015 287		1 015 287	395 264
TOTAL III	6 813 947	-	6 813 947	7 560 456
TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III	3 337 390	-	3 448 835	4 140 741

Consolidé*: y Compris CMA Guadeloupe, CMA Formation

Référentiel comptable du réseau des CMA

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2025 -
CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE**

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION EN €
Charges d'exploitation			
Charges de personnel (64)	3 499 464	3 635 558	- 136 094
Personnel extérieur à l'établissement (621)	-	-	-
Taxe sur les salaires (6311)	50 735	51 678	- 1 143
Impôts et taxes sur rémunération (6333)	-	26 644	- 26 644
Achats (60 sauf 603)	629 288	648 585	- 19 297
Variation des stocks (603)	-	-	-
Charges spécifiques (657 et 658)	22 551	63 441	- 60 490
Autres charges de gestion	1 690 279	1 971 073	- 280 794
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	117 430	321 106	- 203 676
Total des Charges d'Exploitation (I)	6 010 147	6 789 280	- 779 133
Résultat d'exploitation	534 573	241 343	1 264 958
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	-	-	-
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées (66)	9 028	22 473	- 13 445
dont intérêts emprunts et dettes (6616)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)	-	-	-
Total des Charges Financières (III)	9 028	22 473	- 13 445
Résultat financier	- 9 028	- 22 473	13 445
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	661 332	308 624	554 708
Sur opérations en capital	-	-	-
dont VNC des éléments d'actif cédés (675)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)	-	-	-
Total des Charges Exceptionnelles (IV)	661 332	308 624	554 708
Résultat exceptionnel	- 414 100	82 919	- 612 397
Impôt sur les bénéfices (69) (V)	-	-	-
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	6 800 506	7 117 383	- 236 875
Solde créditeurs (bénéfices)	111 446	301 787	- 212 286
TOTAL GENERAL	6 991 952	7 419 170	- 449 141

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2025 -
CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE**

PRODUITS			
Produits d'exploitation			
Subvention d'exploitation (74)	980 218	1 287 759	- 307 541
dont ministère chargé de l'artisanat			-
dont Région	814 000	1 190 686	- 376 686
dont taxe d'apprentissage			-
Production stockée (71)	-	-	-
Produits spécifiques (757)	1 627 550	1 731 715	- 104 165
dont taxe pour frais de chambres de métiers			-
dont ressources ou subventions de fonctionnement affectées			-
dont droit additionnel finançant le conseil de la formation			-
Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	3 850 471	3 904 183	- 253 722
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	149 681	-	149 681
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (782)	116 921	94 908	21 923
Transferts de charges d'exploitation (791)	19 879	10 962	8 917
Total des Produits d'Exploitation (VI)	6 544 720	7 029 627	- 506 830
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés (76)	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	-	-	-
Transferts de charges financières (796)	-	-	-
Total des Produits Financiers (VII)	-	-	-
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur exercices antérieurs	447 232	389 543	57 689
Sur opérations en capital	-	-	-
dont produits des cessions d'actif (775)	-	-	-
dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virées au résultat de l'exercice (777)	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)	-	-	-
Transferts de charges exceptionnelles (797)	-	-	-
Total des Produits Exceptionnels (VIII)	447 232	389 543	57 689
TOTAL DES PRODUITS (VI+VII+VIII)	6 991 952	7 419 170	- 449 141
Solde débiteurs (pertes)			
TOTAL GENERAL	6 991 952	7 419 170	- 449 138

REALISATION BUDGET D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE 2025 - CMA GUADELOUPE

EMPLOIS	REALISATION 2025	BP 2025	RESSOURCES	REALISATION 2025	BP 2025
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			102- apports		
2053 - Logiciels			131- Subventions d'équipement FSE	-	
20531 - Logiciels acquis			134120- Subventions d'équipement REGION	21 894	63 428
20532 - Logiciels créés			134178- Subventions d'équipement OPCO	125 016	253 713
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1341781 Subvention organisme gestionnaire	62 848	
218 - Autres immobilisations corporelles			AUTO-FINANCEMENT	8 455,65	37 000
2151-Installations techniques matériel et outillage pédagogique	189 416	317 141	15- Provisions		
2181 - Installations générales, agencements aménagements divers	21 310	22 000	16- Emprunts et dettes assimilées		
2182 - Matériel de transport			27-Autres immobilisations financières		
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	-				
21831 - Matériel de bureau	3 546	8 253			
21832 - Matériel informatique	1 747	1 747			
2184 - Mobilier			28- Amortissements des immobilisations		
2188 - Matériels divers	2 204	5 000			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS					
27- Autres immobilisations					
TOTAL EMPLOIS	218 223	354 141	TOTAL RESSOURCES	218 223	354 141

1. Faits majeurs

PRESENTATION DES BUDGETS EXÉCUTÉS 2025

Une année de consolidation et de modernisation

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts de redressement et de modernisation engagés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe au cours des dernières années. Après un exercice 2024 marqué par la consolidation des fondamentaux financiers et organisationnels de l'établissement, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite de la maîtrise des dépenses, au renforcement de l'efficacité des services et à l'adaptation de l'activité aux évolutions de son environnement économique et institutionnel.

Dans un contexte marqué par la diminution de certaines recettes d'exploitation et la poursuite des tensions pesant sur les financements publics, la CMA Guadeloupe a maintenu ses missions d'accompagnement des artisans, de développement économique et de formation professionnelle, tout en veillant à préserver ses équilibres financiers.

Parallèlement, l'établissement a poursuivi ses efforts de structuration interne, de montée en compétence des équipes et de consolidation de ses outils de pilotage afin de renforcer son rôle de proximité auprès des entreprises artisanales du territoire.

Une gestion financière maîtrisée malgré un environnement moins favorable

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se clôture par un résultat consolidé excédentaire de 111 446 €, contre 301 787 € en 2024.

Cette diminution du résultat s'explique principalement par plusieurs éléments exceptionnels ayant impacté l'exercice. D'une part, la Chambre a supporté des majorations de retard facturées par la CGRR pour un montant de 398 752,76 €, consécutivement au moratoire conclu avec cet organisme. D'autre part, l'établissement a procédé à l'apurement de créances liées aux OPCO pour un montant de 399 868,83 €. Enfin, la mise en place par CMA France d'une nouvelle contribution au « Fonds de transformation », représentant 5 % du résultat consolidé, a généré une charge supplémentaire de 5 865,59 €.

Malgré ces éléments défavorables, l'établissement est parvenu à maintenir un résultat positif grâce à une gestion rigoureuse de ses charges, à la poursuite des efforts de rationalisation engagés ces dernières années et à la mobilisation constante de ses équipes.

Une poursuite des efforts de rationalisation et de sécurisation des procédures

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions engagées pour optimiser le fonctionnement de l'établissement.

Les charges de personnel diminuent de 5,05 % par rapport à 2024, traduisant les effets des mesures

de gestion mises en œuvre en matière d'organisation des services et de maîtrise de la masse salariale. Les dépenses de fonctionnement courant enregistrent également des diminutions significatives, notamment sur les postes liés aux déplacements, aux honoraires, aux frais bancaires et à certaines prestations extérieures.

Parallèlement, la CMA Guadeloupe a poursuivi le renforcement de ses procédures de contrôle interne. Les actions engagées en matière de contrôle des pièces justificatives, de fiabilisation des écritures comptables, de traçabilité des opérations et de sécurisation des flux financiers ont contribué à améliorer la qualité du pilotage budgétaire et financier de l'établissement.

Une attention particulière a également été portée au suivi et à la sécurisation des financements liés à l'activité de formation. Les procédures de contrôle des soldes des opérateurs de compétences (OPCO) ont été renforcées afin de fiabiliser le recouvrement des créances, de sécuriser les recettes attendues et de limiter les risques financiers liés aux écarts de facturation ou aux retards de paiement.

Ces résultats témoignent de la volonté constante de l'établissement de renforcer son efficacité de gestion tout en préservant sa capacité d'intervention au bénéfice des artisans du territoire.

Une activité formation toujours stratégique

CMA Formation demeure un acteur majeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage en Guadeloupe.

Dans un contexte de transformation du financement de l'apprentissage et de forte concurrence entre organismes de formation, l'établissement poursuit ses efforts d'adaptation afin de maintenir une offre de qualité répondant aux attentes des entreprises et des jeunes.

Les actions engagées en faveur du développement de l'apprentissage, de la modernisation des équipements pédagogiques et de l'amélioration des conditions d'accueil des apprenants contribuent au rayonnement de l'établissement sur l'ensemble du territoire.

La marque « CMA Formation », désormais pleinement intégrée dans l'identité du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, participe à une meilleure lisibilité de l'offre de formation et renforce l'attractivité du centre de formation auprès des jeunes et des entreprises.

Une CMA engagée au cœur des territoires

Dans un contexte économique toujours exigeant, la CMA Guadeloupe a poursuivi ses missions d'appui aux artisans en s'appuyant sur des dispositifs de proximité et d'accompagnement adaptés aux besoins du terrain.

Le déploiement du dispositif « CMA BO KAZ » a permis de renforcer la présence de l'institution auprès des entreprises artisanales et d'améliorer la visibilité des services proposés.

Parallèlement, nous avons poursuivi la mise en œuvre d'actions de promotion et de valorisation de l'artisanat sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec de nombreux EPCI et communes. À ce titre, des opérations telles que le Grand Boulevard Artisanal et Agricole Régional et « Terre en Fête » ont contribué à renforcer la visibilité des entreprises artisanales, à promouvoir les savoir-faire locaux auprès du grand public et à favoriser les échanges entre les différents acteurs économiques du territoire.

Ces actions ont été complétées par une mobilisation accrue autour du label « Awtisan Péyi », dont le déploiement constitue un axe stratégique de valorisation de l'artisanat guadeloupéen. Ce label a pour vocation de distinguer les entreprises artisanales qui contribuent activement à la préservation et à la transmission des savoir-faire traditionnels, à la valorisation des ressources locales et à la promotion de l'identité culturelle guadeloupéenne. Il offre une reconnaissance officielle aux artisans engagés dans une démarche de qualité, d'authenticité et d'excellence professionnelle.

Par ailleurs, l'offre de formation a continué à évoluer afin d'intégrer les enjeux liés à la transition numérique, à l'innovation, au développement durable et à l'entrepreneuriat.

Une institution tournée vers l'avenir

L'année 2025 confirme la capacité de la CMA Guadeloupe à concilier rigueur de gestion, maintien de ses missions de service public et développement de projets structurants.

Les réflexions engagées autour du développement de l'offre d'hébergement des apprentis, de la transition numérique, de l'accompagnement des entreprises artisanales, du déploiement de nouveaux services aux entreprises et du renforcement des partenariats institutionnels constituent autant de leviers de développement pour les années à venir.

À travers la montée en compétence de ses équipes, la maîtrise de ses équilibres financiers, la modernisation de ses outils de gestion et le recentrage de ses actions au bénéfice direct des entreprises artisanales, la CMA Guadeloupe confirme son rôle d'acteur majeur du développement économique régional.

Dans un environnement économique exigeant, la CMA Guadeloupe demeure pleinement mobilisée au service de l'artisanat, de la formation, de l'apprentissage et du développement économique du territoire.

1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Les annexes.

1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

2.1.5 Créances

2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

1) Autres informations : Le conseil de la formation n'existe plus

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	127 949,80			127 949,80
Immobilisations Corporelles	9 719 365,87	266 168,03	76 766,43	9 908 767,47
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations Financières	21 498,76			21 498,76
TOTAL	9 868 814,43	266 168,03	76 766,43	10 058 216,03

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Amortissements cumulés au début de l'exercice Compte 28 (€)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€)	Diminution d'Amortissements de l'exercice (€)	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	123 678,75	2 626,09		126 304,84
Immobilisations Corporelles	9 300 141,15	114 804,29		9 414 945,44
Immobilisations Financières	1 060,09			1 060,09
TOTAL	9 424 879,99	117 430,38	-	9 542 310,37

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice (€)	Augmentations : Dotations de l'exercice (€)	Diminutions : Reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations Corporelles				-
Immobilisations Financières				-
Stocks				-
Créances				-
Dépréciations Comptes clients	172 823,38			172 823,38
Dépréciations comptes débiteurs	148 738,02			148 738,02
TOTAL	321 561,40	-	-	321 561,40

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABEAU DES PROVISIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Provisions comptabilisées au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice (€)	Montant des Provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	75 000,00	60 000,00	120 000,00	15 000,00
Provisions pour charges				-
Provisions indemnités Départ en Retraite	233 684,33	-	89 681,04	144 003,29
TOTAL	308 684,33	60 000,00	209 681,04	159 003,29

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant Net au bilan (€)	Degré d'exigibilité au Passif		
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)			Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)
Créances de l'actif immobilisé :	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses (1)	305 431,55	305 431,55	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-			-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	1 284 997,63	1 037 063,58	257 934,05	-
Créances de l'actif circulant	-	-	-			-	-	-
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	569 152,25	569 152,25	-	Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	90 439,16	90 439,16	-	Avances et acomptes reçus sur commande	8 208,50	8 208,50	-	-
Personnel et organismes sociaux	133 493,71	133 493,71	-	Personnel et organismes sociaux	1 969 030,79	259 456,01	575 205,42	1 034 367,36
Etat et autres collectifs	1 260 351,80	1 260 351,80	-	Etat et autres collectivités	117 319,98	14 377,97	102 942,01	-
Créances diverses	23 272,81	23 272,81	-	Dettes diverses	2 203 570,52	159 570,52	2 044 000,00	-
Charges constatées d'avance	8 063,83	5 063,83	-	Produits constatés d'avance	1 015 286,71	1 015 286,71	-	-
TOTAL	2 081 773,57	2 081 773,57	-	TOTAL	6 813 945,68	2 799 499,84	2 990 081,48	1 034 367,36

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice

Référentiel comptable du réseau des CMA

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL 2025

Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Coût d'entrée (€)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€)	cumulées (€)	
	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL 2025				
Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel (€)
	de l'exercice (€)	cumulées (€)		
	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABEAU FINANCIER 2025

Variation des Emplois	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)	Variation des Ressources	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	-	-	Capacité d'auto-financement (voir calcul ci-dessous)	531 894,15	111 955,92
Immobilisations incorporelles (cpt 20)	-	-	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :	-	-
Immobilisations corporelles et en cours (cpt 21 et 23)	151 227,37	218 222,78	Immobilisations incorporelles (cpt 7751)	-	-
Immobilisations financières (cpt 25 et 27)	-	-	Immobilisations corporelles et en cours (cpt 7752)	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices(**)	-	-	Immobilisations financières (cpt 7756)	-	-
	-	-	Apports (dons et legs en capital) (cpt 102)	-	-
	-	-	Financements rattachés à des actifs déterminés	-	-
	-	-	(Subventions d'investissements) (cpt 104 et 134)	189 757,85	209 757,19
Remboursement des Dettes Financières (cpt 16)	-	-	Augmentation des dettes financières (cpt 16)	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (1)	151 227,37	218 222,78	TOTAL DES RESSOURCES (2)	671 652,03	321 713,11
Variation du fond de roulement net Global (Ressource nette) (2) - (1) = (3)	520 424,66	103 490,33	Variation du fond de roulement net Global (Emploi net) (1) - (2) = (3)	520 424,66	103 490,33

Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) :

Résultat Net de l'exercice	301 787,03	111 446,00
+" Dotations aux amortissements, Dépréc. et provisions (compte 685) (*)	325 105,84	117 430,38
+" reprise sur amortissements, dépréc. et provisions (cpt 78) (*)	-	-
+" quote part des financements rattachés à des actifs déterminés (subv. d'invest.) (cpt 782)	94 998,39	116 920,45
+" produits de cessions d'éléments d'actifs (cpt 775)	-	-
+" valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (cpt 675)	-	-
"=" C.A.F.	531 894,15	111 955,92

	FIN an N-1	FIN an N	Variations an N - an (N-1)
Fonds de roulement : en € (4)			
en mois de fonctionnement (4) / charges mensuelles)			0,00
Besoin en fonds de roulement en € (5)			0,00
Tresorerie en € (4) - (5)			0,00

(*) Y compris les dépréciations des actifs de bas de bilan : stocks, créances, valeurs mobilières de placement
(**) Montant brut transféré au cours de l'exercice

Référentiel comptable du réseau des CMA

INDEMNITÉS DES PERSONNELS Consolidé de l'année 2025

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ième mois)	185 510,65
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	5 632,42
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	-
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
TOTAL	191 143,07

FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS ET RÉCEPTIONS ET DE REPRÉSENTATION de l'année 2025

MONTANTS en €	Compte 6254 : DÉPLACEMENTS	Compte 62564 : MISSIONS (Repas + Hébergement)	Compte 6257 : RÉCEPTION	Compte 6258 : FRAIS DE REPRÉSENTATION
Président	1 409,84	7 062,03		-
Bureau hors Président	3 461,02	3 968,19		1 010,26
Membres élus hors bureau	-	-	-	1 003,77

INDEMNITÉS DE FONCTIONS ET VACATIONS

MONTANTS EN €	INDEMNITÉS DE FONCTIONS	VACATIONS
Président	34 632,00	-
TTrésorier	15 651,00	-
Bureau hors Président et hors Trésorier	26 089,20	-
Membres élus hors bureau	1 586,40	-
TOTAL	77 958,60	-

Taxe utilisée par la chambre de niveau régional pour ses propres besoins de l'année 2025

Produit de taxe (€)	1 597 091,00
---------------------	--------------

Reversements à la CMAD de l'année 2025

7574. Ressources de fonctionnement affectées à la CMAD (€)	-
748711. Subvention de fonctionnement issue du droit additionnel supplémentaire (€)	-
134171. Financement d'un actif issu du droit additionnel supplémentaire (€)	-
Total ressources issues de la TFCM (€)	-
75731. Préréquation de taxe provenant de l'APCMA	-
75732. Préréquation de taxe provenant de la chambre de niveau régional (€)	-

Collecte de la Taxe d'Apprentissage de l'année 2025

Sommes collectées par les chambres de niveau régional ou la chambre délégataire (€)	-
7584. Produits de gestion : collecte taxe d'apprentissage (€)	-

Taxe utilisée par la chambre collectrice pour elle-même de l'année 2025

7481. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - fonctionnement (€)	-
134181. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage _ investissement (€)	-
Total taxe d'apprentissage reçue (€)	-

TAXE COLLECTÉE auprès de la D.G.F.I.P 2025

Nombre d'assujettis au droit fixe :		
75711. Droit fixe	montant voté par assujetti (€)	
	produit du droit fixe (€)	1 496 528,00
75712. Droit additionnel à la cotisation foncière des entreprises (sans dépassement)	fixe hors dépassement	
	produit du droit additionnel à la CFE hors dépassement (€)	
Droit additionnel à la cotisation foncière des entreprises (dépassement)	% voté par rapport au produit du droit fixe	
	produit du dépassement du droit additionnel à la CFE (€)	100 463,00
75713. Droit additionnel à la CFE (dépassement) - fonctionnement	produit du dépassement du droit additionnel à la CFE (€)	
10411. Droit additionnel à la CFE (dépassement)- financement d'un actif	produit du dépassement du droit additionnel à la CFE (€)	
1061. Réserve pour investissement à réaliser	produit du dépassement du droit additionnel à la CFE (€)	
	Total produit de taxe = droit fixe + droit additionnel à la CFE (€)	
7575. Droit additionnel finançant les conseils de la formation des CMAR et CRMA	Produits (€)	
	Total produit de TFCM (€)	
75731. Péréquation de taxe provenant de l'APCMA	Produit (€)	
75732. Péréquation de taxe provenant de la chambre de niveau régional (pour CM d'Alsace et de Moselle)	Produit (€)	

CMAR GUADELOUPE

TAXE FRAIS CHAMBRE DE MÉTIERS 2025

LIBELLES	MONTANT EN €
TOTAL DROIT FIXE	1 496 628,00
TOTAL DROIT ADDITIONNEL	
TOTAL FRAIS CONTRIBUTION AUTO-ENTREPREUR	100 463,00
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	
PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROVENANT DE LA CMA France	
TOTAL TAXE 2025	1 597 091,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom de l'établissement : CMA GUADELOUPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2025

Montant hors TVA	11 000,00 €
TVA	935,00 €
TOTAL	11 935,00 €

Nom de l'établissement : CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2025

Montant hors TVA	8 000,00 €
TVA	680,00 €
TOTAL	8 680,00 €

Référentiel comptable du réseau des CMA

PERSONNEL PERMANENT

Libellé de l'emploi	catégorie professionnelle	Niveau	Indice au 31/12/2025
Agent de service	Employé	2	392
Agent technique d'entretien	Employé	3	419
Agent technique d'entretien	Employé	3	495
Agent technique d'entretien	Technicien	2	416
Assistant éducatif	Technicien	1	409
Attaché technique	Cadre	2	614
Attaché technique	Cadre	2	720
Attaché technique	Cadre	2	720
Chargé d'études	Agent de maîtrise	2	592
Chef des travaux	Cadre	3	832
Conseiller principal d'éducation	Cadre	2	608
Directeur régional	Cadre supérieur	1	780
Formateur	Cadre	2	630
Intendant	Agent de maîtrise	2	505
Professeur - ancien statut	Cadre		613
Professeur	Cadre	2	546
Professeur	Cadre	2	529
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	631
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	631
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	631
Professeur	Cadre	2	654
Professeur	Cadre	2	631
Professeur	Cadre	2	631
Responsable de service	Cadre	2	585
Responsable d'une unité pédagogique	Cadre	3	709
Secrétaire	Technicien	2	400
Technicien réseau	Agent de maîtrise	2	505

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION GUADELOUPE**

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (C.F.A)

30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE

97100, BASSE-TERRE

-----OOO-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

-----OOO-----



**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – RÉGION
GUADELOUPE**
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUADELOUPE et en application de l'article R. 6233-6 du code du travail, nous avons établi le présent rapport portant sur le contrôle des comptes annuels du Centre de Formation d'Apprentis géré par la Chambre, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels du CFA sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions réglementaires et comptables qui leur sont applicables.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- La note « poursuite des efforts de rationalisation et de sécurisation des procédures » de l'annexe des comptes annuels précise que « la CMA Guadeloupe a poursuivi le renforcement de ses procédures de contrôle interne. Les actions engagées en matière de contrôle des pièces justificatives, de fiabilisation des écritures comptables, de traçabilité des opérations et de sécurisation des flux financiers ont contribué à améliorer la qualité du pilotage budgétaire et financier de l'établissement. Une attention particulière a également été portée au suivi et à la sécurisation des financements liés à l'activité de formation. Les procédures de contrôle des soldes des opérateurs de compétences (OPCO) ont été renforcées afin de fiabiliser le recouvrement des créances, de sécuriser les recettes attendues et de limiter les risques financiers liés aux écarts de facturation ou aux retards de paiement. »

Au cours de nos précédentes missions, nous émettions des réserves sur les comptes annuels de la structure. Les efforts doivent être poursuivis pour conforter la fiabilité des comptes annuels au cours des prochains exercices ;

- Les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la Gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation ;



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

- L'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique. Au niveau du CFA, l'article L. 6231-4 du code du travail dispose que « *tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique* ». Ces règles, non mises en œuvre actuellement, sont précisées par l'arrêté du 21 juillet 2020, modifié par l'arrêté du 30 mars 2023, fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

Fait à Baie-Mahault, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT

SARL au capital de 10 000 Euros

COMMISSARIAT AUX COMPTES

39 Rue Ferdinand Foch - Im. Orlando - Lot 44

ZI Jany - 02422 BAIE-MAHAULT

Tél : 0590 813 870 - Fax : 0590 257 384

Siret : 497 051 64X 00041 - APE 6920 Z

Steve MANLIUS



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**
GUADELOUPE

CMA FORMATION de la CMAR Guadeloupe

BUDGET RÉALISÉ 2025

Méthode C.A.C.

BILAN ACTIF 2025 - CMA FORMATION (Nouvelle appellation du CFA)

LIBELLE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	BRUT (€)	AMORT/DÉPRÉCIAT* [à déduire] (€)	NET (€)	NET (€)
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche et développement			-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-	-
Droit au bail			-	-
Autres	68 480	66 815	1 645	4 271
Avances et acomptes			-	-
sous-total	68 480	66 815	1 645	4 271
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
Constructions		102 585	- 102 585	- 102 585
Constructions sur sol d'autrui	784 426	784 426	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	3 347 386	2 992 231	355 155	251 231
Autres	2 553 972	2 405 229	148 744	135 130
Immobilisations corporelles en cours	62 912	-	62 912	91 733
Avances et acomptes			-	-
sous-total	6 728 686	6 284 451	484 245	375 529
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation			-	-
Prêts			-	-
Autres	4 003	-	4 003	4 003
sous-total	4 003	-	4 003	4 003
TOTAL I	6 801 160	6 331 265	489 894	383 803
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acomptes	74 873		74 873	392
Clients et comptes rattachés	388 966	148 733	240 228	485 253
Fournisseurs débiteurs				-
Personnels et comptes rattachés	3 778		3 778	583
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 366		111 366	110 343
État et autres Collectivités publiques	303 135		303 135	178 782
Autres créances			-	-
Charges constatées d'avance	1 778		1 778	46 202
Compte de liaison des établissements	11 868		11 868	11 868
Opérations de trésorerie inter-services	-		-	-
TOTAL II	895 764	148 733	747 026	833 404
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	224		224	10
Comptes courants			-	764
TOTAL III	224	-	224	774
Régies d'avances et accreditifs	150		150	150
TOTAL IV	150	-	150	150
TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV	7 697 298	6 480 004	1 217 294	1 218 131

BILAN PASSIF 2025 - CMA FORMATION (Nouvelle appellation du CFA)

PASSIF IMMOBILISÉ	EXERCICE N avant affectation (€)	EXERCICE N-1 avant affectation (€)	EXERCICE N après affectation (€)	EXERCICE N-1 après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation	7 483		7 483	7 483
Dons et legs			-	-
Affectation			-	-
Financements de l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			-	-
Écart de réévaluation			-	-
Réserves			-	-
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser			-	-
Autres réserves (réserves facultatives)			-	-
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	- 4 831 579		- 4 831 579	- 4 040 183
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			- 579 683	- 185 396
Financements des tiers autres que l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	- 472 897		472 897	377 732
TOTAL I	- 4 351 199	-	- 4 930 862	- 4 446 364
PROVISIONS				
Provisions pour risques	-		-	-
Provisions pour charges	86 968		86 968	137 339
TOTAL II	86 968	-	86 968	137 339
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	-
Emprunts et dettes financières divers			-	-
Avances de l'État et autres Collectivités publiques			-	-
Comptes bancaires créditeurs	305 132		305 132	-
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 157		632 157	586 045
Dettes fiscales et sociales	1 186 397		1 186 397	1 294 605
Dont : Personnels et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 179 169		1 179 169	1 207 181
Dont : État et autres Collectivités publiques	7 228		7 228	87 424
Comptes de liaison des établissements	1 214 217		1 214 217	1 132 670
Opération de trésorerie inter-services	451 172		451 172	371 750
Dettes diverses	5 256		5 256	2 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Clients et comptes rattachés			-	-
Autres Dettes	2 044 011		2 044 011	1 894 199
Produits constatés d'avance	222 867		222 867	245 284
TOTAL III	5 756 076	-	6 061 208	5 527 156
TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III	1 491 846	-	1 217 294	1 218 131

COMPTE DE RÉSULTAT 2025 - CMA FORMATION (Nouvelle appellation du CFA)

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges d'exploitation		
Charges de personnel (64)	2 002 418	2 157 183
Personnel extérieur à l'établissement (621)	346 787	337 988
Taxe sur les salaires (6311)	19 095	20 004
Impôts et taxe sur rémunération (6333)	-	14 907
Achats (60 sauf 603)	469 580	517 487
Variation des stocks (603)		
Charges spécifiques (657 et 658)	769	1 055
Autres charges de gestion	687 708	646 010
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	99 469	195 216
Total des Charges d'Exploitation (I)	3 625 825	3 889 850
Résultat d'exploitation	- 106 031	- 272 876
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	-	-
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées (66) dont intérêts emprunts et dettes (6616)	9 028	22 473
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)		
Total des Charges Financières (III)	9 028	22 473
Résultat financier	- 9 028	- 22 473
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital dont VNC des éléments d'actif cédés (675)	684 634	143 703
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)		
Total des Charges Exceptionnelles (IV)	684 634	143 703
Résultat exceptionnel	- 464 624	109 953
Impôts sur les bénéfices (69) (V)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	4 319 487	4 056 027
Solde créditeur (bénéfices)	-	-
TOTAL GENERAL	4 319 487	4 056 027

PRODUITS		
Produits d'exploitation		
Subvention d'exploitation (74) dont ministère chargé de l'artisanat dont Région dont taxe d'apprentissage	147 836 - - -	62 093 - - -
Production stockées (71)		
Produits spécifiques (757) dont taxe pour frais de chambres de métiers dont ressources ou subventions de fonctionnement affectées dont droit additionnel finançant le conseil de la formation	- - - -	- - - -
Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	3 199 128	3 454 992
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	50 371	-
Rep fin rattach actif dét. (subv.inv)	114 593	92 671
Transferts de charges d'exploitation (791)	7 867	7 218
Total des Produits d'Exploitation (VI)	3 519 794	3 616 974
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés (76)	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	-	-
Transferts de charges financières (796)	-	-
Total des Produits Financiers (VII)	-	-
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs Sur opérations en capital dont produits des cessions d'actif (775) dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)	- 220 010 - -	- 253 656 - -
Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)		
Transfert de charges exceptionnelles (797)		
Total des Produits Exceptionnels (VIII)	220 010	253 656
TOTAL DES PRODUITS (VI+VII+VIII)	3 739 804	3 870 631
Solde débiteurs (pertes)	579 683	185 396
TOTAL GENERAL	4 319 487	4 056 027

Référentiel comptable du réseau des CMA

1. Faits majeurs

PRESENTATION DES BUDGETS EXÉCUTÉS 2025

Une année de consolidation et de modernization

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts de redressement et de modernisation engagés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe au cours des dernières années. Après un exercice 2024 marqué par la consolidation des fondamentaux financiers et organisationnels de l'établissement, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite de la maîtrise des dépenses, au renforcement de l'efficacité des services et à l'adaptation de l'activité aux évolutions de son environnement économique et institutionnel.

Dans un contexte marqué par la diminution de certaines recettes d'exploitation et la poursuite des tensions pesant sur les financements publics, la CMA Guadeloupe a maintenu ses missions d'accompagnement des artisans, de développement économique et de formation professionnelle, tout en veillant à préserver ses équilibres financiers.

Parallèlement, l'établissement a poursuivi ses efforts de structuration interne, de montée en compétence des équipes et de consolidation de ses outils de pilotage afin de renforcer son rôle de proximité auprès des entreprises artisanales du territoire.

Une gestion financière maîtrisée malgré un environnement moins favorable

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se clôture par un résultat consolidé excédentaire de 111 446 €, contre 301 787 € en 2024.

Cette diminution du résultat s'explique principalement par plusieurs éléments exceptionnels ayant impacté l'exercice. D'une part, la Chambre a supporté des majorations de retard facturées par la CGRR pour un montant de 398 752,76 €, consécutivement au moratoire conclu avec cet organisme. D'autre part, l'établissement a procédé à l'apurement de créances liées aux OPCO pour un montant de 399 868,83 €. Enfin, la mise en place par CMA France d'une nouvelle contribution au « Fonds de transformation », représentant 5 % du résultat consolidé, a généré une charge supplémentaire de 5 865,59 €.

Malgré ces éléments défavorables, l'établissement est parvenu à maintenir un résultat positif grâce à une gestion rigoureuse de ses charges, à la poursuite des efforts de rationalisation engagés ces dernières années et à la mobilisation constante de ses équipes.

Une poursuite des efforts de rationalisation et de sécurisation des procédures

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions engagées pour optimiser le fonctionnement de l'établissement.

Les charges de personnel diminuent de 5,05 % par rapport à 2024, traduisant les effets des mesures

de gestion mises en œuvre en matière d'organisation des services et de maîtrise de la masse salariale. Les dépenses de fonctionnement courant enregistrent également des diminutions significatives, notamment sur les postes liés aux déplacements, aux honoraires, aux frais bancaires et à certaines prestations extérieures.

Parallèlement, la CMA Guadeloupe a poursuivi le renforcement de ses procédures de contrôle interne. Les actions engagées en matière de contrôle des pièces justificatives, de fiabilisation des écritures comptables, de traçabilité des opérations et de sécurisation des flux financiers ont contribué à améliorer la qualité du pilotage budgétaire et financier de l'établissement.

Une attention particulière a également été portée au suivi et à la sécurisation des financements liés à l'activité de formation. Les procédures de contrôle des soldes des opérateurs de compétences (OPCO) ont été renforcées afin de fiabiliser le recouvrement des créances, de sécuriser les recettes attendues et de limiter les risques financiers liés aux écarts de facturation ou aux retards de paiement.

Ces résultats témoignent de la volonté constante de l'établissement de renforcer son efficacité de gestion tout en préservant sa capacité d'intervention au bénéfice des artisans du territoire.

Une activité formation toujours stratégique

CMA Formation demeure un acteur majeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage en Guadeloupe.

Dans un contexte de transformation du financement de l'apprentissage et de forte concurrence entre organismes de formation, l'établissement poursuit ses efforts d'adaptation afin de maintenir une offre de qualité répondant aux attentes des entreprises et des jeunes.

Les actions engagées en faveur du développement de l'apprentissage, de la modernisation des équipements pédagogiques et de l'amélioration des conditions d'accueil des apprenants contribuent au rayonnement de l'établissement sur l'ensemble du territoire.

La marque « CMA Formation », désormais pleinement intégrée dans l'identité du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, participe à une meilleure lisibilité de l'offre de formation et renforce l'attractivité du centre de formation auprès des jeunes et des entreprises.

Une CMA engagée au cœur des territoires

Dans un contexte économique toujours exigeant, la CMA Guadeloupe a poursuivi ses missions d'appui aux artisans en s'appuyant sur des dispositifs de proximité et d'accompagnement adaptés aux besoins du terrain.

Le déploiement du dispositif « CMA BO KAZ » a permis de renforcer la présence de l'institution auprès des entreprises artisanales et d'améliorer la visibilité des services proposés.

Parallèlement, nous avons poursuivi la mise en œuvre d'actions de promotion et de valorisation de l'artisanat sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec de nombreux EPCI et communes. À ce titre, des opérations telles que le Grand Boulevard Artisanal et Agricole Régional et « Terre en Fête » ont contribué à renforcer la visibilité des entreprises artisanales, à promouvoir les savoir-faire locaux auprès du grand public et à favoriser les échanges entre les différents acteurs économiques du territoire.

Ces actions ont été complétées par une mobilisation accrue autour du label « Awtisan Péyi », dont le déploiement constitue un axe stratégique de valorisation de l'artisanat guadeloupéen. Ce label a pour vocation de distinguer les entreprises artisanales qui contribuent activement à la préservation et à la transmission des savoir-faire traditionnels, à la valorisation des ressources locales et à la promotion de l'identité culturelle guadeloupéenne. Il offre une reconnaissance officielle aux artisans engagés dans une démarche de qualité, d'authenticité et d'excellence professionnelle.

Par ailleurs, l'offre de formation a continué à évoluer afin d'intégrer les enjeux liés à la transition numérique, à l'innovation, au développement durable et à l'entrepreneuriat.

Une institution tournée vers l'avenir

L'année 2025 confirme la capacité de la CMA Guadeloupe à concilier rigueur de gestion, maintien de ses missions de service public et développement de projets structurants.

Les réflexions engagées autour du développement de l'offre d'hébergement des apprentis, de la transition numérique, de l'accompagnement des entreprises artisanales, du déploiement de nouveaux services aux entreprises et du renforcement des partenariats institutionnels constituent autant de leviers de développement pour les années à venir.

À travers la montée en compétence de ses équipes, la maîtrise de ses équilibres financiers, la modernisation de ses outils de gestion et le recentrage de ses actions au bénéfice direct des entreprises artisanales, la CMA Guadeloupe confirme son rôle d'acteur majeur du développement économique régional.

Dans un environnement économique exigeant, la CMA Guadeloupe demeure pleinement mobilisée au service de l'artisanat, de la formation, de l'apprentissage et du développement économique du territoire.

1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Les annexes.

1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel Informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

2.1.5 Créances

2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

1) Autres informations : Le conseil de la formation n'existe plus

CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

TABEAU DES IMMOBILISATIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	68 459,93	-	-	68 459,93
Immobilisations Corporelles	6 543 136,54	262 326,31	76 766,43	6 728 696,42
Immobilisations Financières	4 003,28	-	-	4 003,28
TOTAL	6 615 599,75	262 326,31	76 766,43	6 801 159,63

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

TABEAU DES AMORTISSEMENTS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Amortissements cumulés au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€)	Diminution d'Amortissement de l'exercice (€)	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	64 188,87	2 626,09	-	66 814,96
Immobilisations Corporelles	6 167 607,72	96 843,26	-	6 264 450,98
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	6 231 796,59	99 469,35	-	6 331 265,94

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

TABEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice (€)	Augmentations : Dotations de l'exercice (€)	Diminutions : Reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	148 738,02	-	-	148 738,02
TOTAL	148 738,02	-	-	148 738,02

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

TABEAU DES PROVISIONS 2025

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Provisions comptabilisées au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice (€)	Montant des Provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (€)
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions indemnités Départ en Retraite	137 338,89	-	50 370,83	86 968,06
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	137 338,89	-	50 370,83	86 968,06

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant Net au bilan (€)	Degré d'exigibilité au Passif		
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)			Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts et dettes financières diverses (512)	305 131,55	-	-	-
Créances rattachées à des participations						-	-	-
Autres créances immobilisées				Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	532 157,43	513 515,23	118 642,20	-
Créances de l'actif circulant :								
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	240 228,33	240 228,33		Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés				
Avances et acomptes versés sur commande	74 872,52	74 872,52		Avances et acomptes reçus sur commande				
Personnel et organismes sociaux	115 143,26	115 143,26		Personnel et organismes sociaux	1 179 188,72	52 328,99	551 256,08	578 583,75
Etat et autres collectivités	303 135,08	303 135,08		Etat et autres collectivités	7 228,36	7 103,17	126,19	
Créances diverses				Dettes diverses	2 048 286,90	5 268,90	2 044 000,00	
Charges constatées d'avance	1 778,01	1 778,01		Produits Constatés d'avance	222 856,71	222 856,71	-	-
TOTAL	735 157,20	735 157,20	-	TOTAL	4 395 819,67	801 080,89	2 714 023,47	575 583,75

Référentiel comptable du réseau des CMA

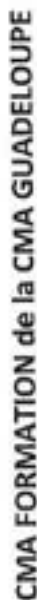


TABLEAU FINANCIER 2025

Variation des Emplois	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)	Variation des Ressources	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)
			Capacité d'autofinancement (voir calcul ci-dessous)	- 82 850,46	- 594 806,90
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	-	-
Immobilisations incorporelles (cpte 20)			Immobilisations incorporelles (cpte 7751)	-	-
Immobilisations corporelles et en cours (cptes 21 et 22)	139 757,88	214 381,06	Immobilisations corporelles et en cours (cpte 7752)	-	-
Immobilisations financières (cptes 25 et 27)	-	-	Immobilisations financières (cpte 7758)	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (")	-	-	Apports (dons et legs en capital) (cpte 102)	-	-
	-	-	Financements rattachés à des actifs déterminés	-	-
	-	-	Subventions d'investissements (cptes 104 et 134)	139 757,88	208 757,19
	-	-	Augmentation des dettes financières (cpte 16)	-	-
Remboursement des Dettes Financières (cpte 16)	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (2)	58 907,42	385 049,71
TOTAL DES EMPLOIS (1)	139 757,88	214 381,06			
Variation du fond de roulement net Global (Ressource nette) (2) - (1) = (3)	- 82 850,46	- 594 430,77	Variation du fond de roulement net Global (Emploi net) (1) - (2) = (3)	82 850,46	599 430,77

Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) :

	1986	1987
Résultat de l'exercice	- 185 390,91	- 579 583,39
+ Dotations aux amortissements, Déprécié. et provisions (cpté 68) (*)	195 216,24	99 469,35
?	-	-
+ quote part des financements rattach. à des actifs dictationnels [souv. d'invest.] (cpté 762)	92 670,79	114 582,66
+ produits de cessions d'éléments d'actifs (cpté 775)	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (cpté 875)	-	-
= C.A.F.	- 82 850,45	- 804 806,90

	FIN an N-1	FIN an N	Variables an N - an (N-1)
Fonds de roulement : en € (4)			
en mois de fonctionnement ((4) / charges mensuelles)			°°° (5)
Besoin en fonds de roulement en € (5)			

Transcrire en (4) - (5)

¹⁹⁹⁹ Montant brut transféré au cours de l'exercice

référénciel comptable du niveau des OVA

Nom de l'établissement : CMA FORMATION de la CMA GUADELOUPE

INDEMNITÉS DES PERSONNELS de l'année 2025

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ième mois)	105 123,78
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	2 884,70
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
TOTAL	108 008,48

Référentiel comptable du réseau des CMA

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION GUADELOUPE**

30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE

97100, BASSE-TERRE

-----oOo-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

-----oOo-----



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION GUADELOUPE
Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Guadeloupe, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Baie-Mahault, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Foch - Imn. Orlanda - Lot 44
ZI Jarry - 07122 BAI-MAHULT
Tél : 0690 813 870 - Fax : 0690 267 384
Siret : 497 051 444 00041 - APE 6920 Z

Steeve MANLIUS